

COMMUNE DE SAINT-POINT

Mairie de SAINT-POINT 71520

03 85 50 54 84 – 06 89 67 07 03 - mairie.stpoint@free.fr

Lettre d'info du 10 juillet 2020

Le mot du maire

Chers Sampognards,

Ce fut laborieux, long, difficile, mais nous y sommes arrivés !

Ce nouveau mandat démarre enfin après cette période étrange et éprouvante.

Merci d'être restés fidèles à vos valeurs et d'avoir répondu présents aux élections municipales. Le taux de participation aux deux tours a été tout à fait honorable pour notre village (60,33 % au premier tour et 50,82 % au deuxième tour) et bien d'autres communes ne peuvent en dire autant.

Cette nouvelle équipe est maintenant constituée. Comme nous vous l'avons dit au cours de nos rencontres formelles et informelles, nous nous engageons à faire le meilleur pour Saint-Point et pour chacune et chacun de vous dans la mesure de nos possibilités et de nos champs d'action.

Merci pour votre confiance. Nous avons besoin d'être soutenus, de construire ensemble des projets pour continuer de bien vivre à Saint-Point.

Nous avons, au cours du 1^{er} conseil municipal, voté pour le maire, les adjoints, mais aussi pour le taux des taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti). Compte tenu de la conjoncture actuelle liée à l'évènement Covid et à l'impact négatif sur les emplois et les finances des foyers, la 1^{er} décision prise par la nouvelle équipe a été de ne pas augmenter les taux et de les laisser au même pourcentage que l'année 2019.

Il faut que tout reparte, avec dynamisme, avec espoir et courage. Nous n'en manquons pas !

Restons tous prudents, solidaires les uns les autres.

Bon été et au plaisir de se rencontrer au hasard des chemins.

Fidèlement,

Le Maire,

Jocelyne Bacq

Visite de Saint-Point par la nouvelle équipe municipale

Le samedi 4 juillet 2020, la nouvelle équipe municipale a fait le tour des hameaux de Saint-Point. L'objectif de cette visite était de présenter aux nouveaux conseillers municipaux les différents sujets en cours et découvrir géographiquement les hameaux de notre village. Des rencontres fortuites ont eu lieu avec certains d'entre vous. L'équipe municipale remercie particulièrement Pierre-Yves Quelin et Joël Bergeron qui ont animé cette visite guidée.



Commissions communales, délégués aux syndicats et à l'intercommunalité

Commissions communales				
Ecole -SIVOS	Fabien DESCHIZEAUX	Lalaina DESCHIZEAUX	Evelyne MONTERNOT	Jocelyne BACQ
Pavoisement - cérémonies	Pierre-Yves QUELIN	Fabien DESCHIZEAUX		
Gestion du Personnel (employés municipaux)	Pierre-Yves QUELIN	Pierre-Marie DURIEZ	Jocelyne BACQ	
Gestion du Personnel (Sivos – secrétariat – cantine)	Ornella PEREZ	Jocelyne BACQ		
Environnement	Maud GAND	Marcel EBERHART		
Finances	Pierre-Yves QUELIN	Ornella PEREZ	Jocelyne BACQ	Pierre-Marie DURIEZ
Urbanisme – PLUi	Jocelyne BACQ	Pierre-Yves QUELIN	Maud GAND	Claude GUIARD
Chemins de randonnées	Claude GUIARD	Maud GAND		
Voirie - travaux	Pierre-Yves QUELIN	Jocelyne BACQ		
Associations	Evelyne MONTERNOT	Lalaina DESCHIZEAUX		
Culture – patrimoine - église	Thomas LOISIER	Claude GUIARD		
Cie 13/10	Evelyne MONTERNOT	Lalaina DESCHIZEAUX	Jocelyne BACQ	Pierre-Marie DURIEZ
Valouzin	Pierre-Yves QUELIN	Maud GAND	Marcel EBERHART	Jocelyne BACQ
Salle du Poète	Claude GUIARD	Jocelyne BACQ	Ann DE KEYSER	
Correspondant défense - gendarmerie	Thomas LOISIER			
Communication	Ornella PEREZ	Pierre-Yves QUELIN	Jocelyne BACQ	

Délégués aux syndicats			
SYDESL (Syndicat Départemental d’Energie de la Saône-et-Loire)			
Pierre-Yves QUELIN	Maud GAND	Ornella PEREZ	
SIE Haute Grosne (Syndicat des Eaux de la Haute Grosne)			
Maud GAND	Pierre-Yves QUELIN	Pierre-Marie DURIEZ	Marcel EBERHART
SIVOS de Bourgvilain Saint-Point (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (regroupement pédagogique))			
Jocelyne BACQ	Evelyne MONTERNOT	Fabien DESCHIZEAUX	Lalaina DESCHIZEAUX
SIRTOM de la vallée de la Grosne			
Pierre-Marie DURIEZ	Fabien DESCHIZEAUX	Marcel EBERHART	
SPANC du Clunisois			
Pierre-Marie DURIEZ	Ornella PEREZ		
OFFICE DE TOURISME des Verts Vallons de Sud Bourgogne			
Claude GUIARD			

Conseillers communautaires			
Jocelyne BACQ, titulaire		Pierre-Yves QUELIN, suppléant	
Commissions			
CLECT (Commission Locale de Transfert de Charges)		Jocelyne BACQ	
CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)		Jocelyne BACQ	Pierre-Yves QUELIN
Assainissement	Pierre-Marie DURIEZ	Marcel EBERHART	Pierre-Yves QUELIN
Economie	Pierre-Marie DURIEZ		
Tourisme	Claude GUIARD	Maud GAND	
Urbanisme	Jocelyne BACQ	Pierre-Yves QUELIN	Claude GUIARD
Environnement / développement durable	Marcel EBERHART	Maud GAND	
Voirie	Pierre-Yves QUELIN	Pierre-Marie DURIEZ	Jocelyne BACQ
Affaires sociales	Thomas LOISIER	Lalaina DESCHIZEAUX	
Enfance jeunesse	Jocelyne BACQ	Evelyne MONTERNOT	

Résultats des votes de la réunion du 9 juillet 2020 de la Communauté de Communes

Ont été élus :

- | | | |
|-------------------|----------------------------------|-----------------------|
| • Jean-Marc MORIN | Président | Economie |
| • Thierry IGONET | 1 ^{er} vice-président | Tourisme / social |
| • Rémy MARTINOT | 2 ^{ème} vice-président | Assainissement |
| • Jocelyne BACQ | 3 ^{ème} vice-présidente | Enfance jeunesse |
| • Michel MAYA | 4 ^{ème} vice-président | Développement durable |
| • Pierre LAPALUS | 5 ^{ème} vice-président | Voirie / site du lac |

Sécheresse

Par arrêté du 8 juillet 2020, le préfet de Saône-et-Loire a placé le bassin de la Grosne et situation de crise, avec pour conséquences des restrictions importantes (mesures de niveau 4) quant aux usages de l'eau.

« Restent seuls autorisés les usages de l'eau prioritaires répondant à la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable de la population et la préservation des milieux naturels. »

Pour les usages domestiques :

Sont interdits à ce titre :

- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux
- Le lavage des allées, terrasses, toitures et façades
- Le lavage des voies et trottoirs, à l'exclusion des nécessités de salubrité publique (hors balayeuses laveuses automatiques)
- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics ou privés, des espaces de toute nature, des stades, des golfs et des green,
- Le remplissage et la mise à niveau des piscines,
- L'arrosage des massifs fleuris (plein terre), des bacs et jardinières.

Reste autorisé de 20 heures à 8 heures, en dehors des prélèvements réalisés en cours d'eau et nappe d'accompagnement, l'arrosage des jardins potagers.

Pour les usages agricoles :

Les prélèvements pour abreuver les animaux restent autorisés de tout temps.

Annonces estivales

Massages à Saint-Point

Séverine et Elsa vous proposent différents massages tous les mardis et mercredis d'août de 10h à 19h au préau de l'école. Si vous souhaitez vous offrir un moment de détente, il vous suffit de les contacter. Vous trouverez toutes les informations dans le flyer à la fin de cette lettre.

Elsa : 06 95 65 80 70 / Séverine : 06 64 53 77 49

Ateliers de communication animale à Champ de Brand

Astrid Clavé, communicatrice animalière, vous propose un atelier de communication animale pour débutant les 25 et 26 juillet 2020 au Champ de Brand. Madame Clavé travaille au profit de l'association « Pour les animaux du Kenya ». Pour plus d'informations,

Astrid : astridcom.animale@gmail.com 06 04 53 32 90

Nous vous souhaitons un bel été, et surtout, continuez à respecter les gestes barrières !

Bien à vous,

Jocelyne Bacq et toute l'équipe municipale